



Omission des nuisances sonores

Par **adloemx**, le **13/03/2008** à **13:43**

Existe-t-il un recours contre l'agence immobilière ou le vendeur quand on omet de vous dire qu'il y a peu de protection phonique entre les appartements , que les voisins du dessus sont très bruyants.rnD'autres voisins leur ont signalé les faits.rnL'ancien propriétaire s'est plaint aussi.rnDonc tout le monde est au courant de ces nuisances sonores (syndic aussi) sauf moi quand j'ai acheté cet appartement.